



DIOS
EXPLORATION

**Dios Exploration annonce la clôture de placements privés
pour un total de 1 150 450 \$**

MONTREAL, QUEBEC, CANADA – LE 24 MAI 2016, DIOS EXPLORATION INC. (TSX-V : DOS) annonce la clôture de placements privés réalisés sans intermédiaires pour un total de 1 150 450 \$.

1. Le premier placement privé non accréditif, consiste en 3 738 334 unités pour un montant de 448 600 \$.
2. Le deuxième placement privé, de type accréditif, consiste en 4 679 000 unités pour un montant de 701 850 \$.

Chaque unité ordinaire, au prix de 0,12 \$ l'unité, est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action au prix de 0,155 \$ l'action durant 24 mois. Pour le placement privé accréditif, chaque unité, au prix de 0,15 \$ l'unité, est composée d'une action accréditive et d'un demi-bon de souscription. Un bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,20 \$ l'action durant 24 mois.

Le produit du placement sera utilisé par **DIOS** principalement pour continuer les forages sur sa DÉCOUVERTE HEBERTO GOLD et pour explorer la nouvelle PROPRIÉTÉ D'OR DES SÉDIMENTS DU CLARKIE.

Deux dirigeants ont participé dans ce placement, pour un total de 21 000 \$, et ces transactions constituent une « opération avec une personne apparentée » au sens du Règlement 61-101 - Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières. L'opération est cependant dispensée de l'obligation d'une évaluation formelle et de l'approbation des porteurs minoritaires en vertu des articles 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101, puisque la juste valeur marchande de la participation du dirigeant et la contrepartie payée n'excède pas 25 % de la capitalisation boursière de la société. Cette participation n'a pas fait l'objet d'une déclaration de changement important 21 jours avant la clôture car elle n'était pas définitive.

Les titres émis dans le cadre de ces placements sont assujettis à un délai de détention statutaire de quatre (4) mois et un (1) jour. Dans le cadre de ce placement, la somme de 66 567 \$ a été versée à des personnes qualifiées, et 375 000 bons de souscription ont été émis, en guise de paiement pour des activités de démarchage.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que défini dans les Règles de la Bourse de croissance TSX-V) ne peuvent être tenus responsables de l'exactitude ou de la véracité de ce communiqué.

Contactez :

Marie-José Girard, présidente et chef de la direction

mjgirard@diosexplo.com

(514) 923-9123

www.diosexplo.com